

Accueil Périscolaire « Plan Mercredi » (Période 1)

La Mairie de Penvenan propose un ALSH, le mercredi, dans le dispositif « plan Mercredi » établi par le ministère de l'éducation nationale en juin 2018. Cet accueil est organisé à l'école publique et est destiné aux enfants de 3 à 12 ans scolarisés dans les écoles de Penvenan. Les horaires d'ouverture sont de 8h à 18h. Il est possible de s'inscrire à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. L'encadrement est fait par des professionnels diplômés et le centre est agréé par la DDCCS 22. Trois semaines avant chaque vacance scolaire, un mail vous sera adressé avec le programme de la période suivante et les formalités d'inscription. Sans inscription au préalable, les enfants pourront être accueillis mais dans la limite des places disponibles. Pour toute information, vous pouvez joindre le service des affaires scolaires : 02.96.92.62.50 ou 02.96.92.89.97 ou julien.helary@ville-penvenan.fr.

Horaires :

- Accueil le matin entre 8h- 9h – Ateliers du Matin – Fin de la matinée entre 12h et 12h15
- Repas de 12h à 14h
- Accueil L'après-midi entre 13h30-14h – Ateliers de L'Après Midi – Fin de la journée entre 17h et 18h

	CE1-CE2-CM1-CM2				PS-MS-GS-CP			
	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4
	9h-10h15	10h30-11h45	14h-15h15	15h30-16h45	9h-10h15	10h30-11h45	14h-15h15	15h30-16h45
Période 1	Voile	Voile	Découverte des Drones et je fais mon film	Ateliers Créatifs	Je découvre le Milieu Naturel (Sortie dans l'estran)	Gym	Repos ou Ateliers Créatifs	Danse

FICHE D'INSCRIPTION

NOM DE L'ENFANT : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : AGE : SEXE : M. / F.

MAIL REPRESENTANTLEGAL.....

ADRESSE PRINCIPALE :

Ecole où l'enfant est scolarisé :

Ecole Publique

Ecole Sacré Cœur

Autres

En cas d'urgence Prévenir : Nom _____ Prénom : _____

Qualité (Père, Mère ou autres) : _____ FIXE ou PORTABLE : _____

Nous autorisez-vous à faire pratiquer sur lui (elle) toutes interventions médicales, chirurgicales qui apparaîtraient nécessaires ? OUI / NON

DATES CHOISIES : Cocher selon vos besoins

TARIFICATION :

Date	Matin	Après Midi	Journée
04-sept			
11-sept			
19-sept			
26-sept			
02-oct			
09-oct			
16-oct			

QF	Journée	1/2 journée	1/2 journée avec repas
< 200	5.67	2.50	3.50
[201-350]	8.50	3.75	5.25
[351-500]	11.33	5.00	7.00
[501-800]	12.75	5.63	7.88
[801-1100]	14.16	6.25	8.75
[1101-1500]	15.58	6.87	9.62
> 1501	17.00	7.50	10.50

Le retour des inscriptions peut se faire par mail (julien.helary@ville-penvenan.fr) ou en Mairie.

Merci de prévoir pour votre enfant : coupe-vent, casquette et goûter

• Veuillez nous donner votre **accord** pour l'activité ci-dessous et le transport
Voile : OUI / NON Prévoir une tenue adéquate : (Serviette-maillot de bain-vieilles chaussures)

• Veuillez nous indiquer d'éventuelles **informations** médicales ou précautions à prendre (allergies, contre-indications....).

• ALLERGIES :

• CONTRE-INDICATIONS (pour l'utilisation du matériel):
.....

• INFORMATIONS ALIMENTAIRES OU AUTRES :

• Droit à l'image (à remplir en cas de refus) :

Je soussigné, **n'autorise pas** l'accueil à photographier et/ou à utiliser les images représentant mon enfant mineur à titre d'information et d'illustration pour ses supports de communication.

Signature :

LA SECURITE DES ENFANTS ETANT NOTRE PREOCCUPATION MAJEURE

Notre Accueil a des règles de sécurité, les participants, les parents et animateurs ne doivent ni les ignorer, ni les négliger. Les règles sont les suivantes :

- La surveillance effective des enfants s'entend pendant les horaires de l'accueil. En dehors de ces horaires, la responsabilité est à la charge de leurs parents ou leur responsable légal.
- Les conditions d'organisation et d'encadrement sont définies par le service des affaires solaires dans le strict respect de la réglementation de la DDCS., affiché à l'accueil et des textes de loi français s'y référant. L'inscription suppose l'acceptation de ces conditions.
- Le matériel d'animation mis à la disposition des enfants demandent une utilisation normale. L'accueil ne saurait être tenu responsable d'un accident survenu dans le cadre d'une utilisation contraire aux prescriptions définies par les constructeurs.
- Les parents ou responsables légaux désirants inscrire leur(s) enfant(s) déclarent avoir souscrit pour lui (eux) une police d'assurance (individuelle et responsabilité civile).
- L'accueil se réserve le droit de refuser l'accès aux installations /
 - o A toute personne refusant de se conformer aux règles de sécurité ainsi définies.
 - o Ou qui serait susceptible, par son comportement, de mettre en danger le groupe ou lui-même.
 - o A tous participants surpris à détériorer le matériel.

DATE : SIGNATURE :